



## Suis je prioritaire pour l'achat d'une maison où j'en ai la jouissance

Par **manuquip**, le **02/01/2020** à **13:55**

Bonjour

J'ai la jouissance d'un bien depuis le juin 2011 le prêteur est décédée cette maison a été vendue en mars 2018. Ma question est la suivante :

Je n'ai pas été consulté pour l'achat de ce bien j'aurai voulu savoir si selon la loi j'étais prioritaire pour l'achat de ce bien et si éventuellement j'ai un recours.

Je vous remercie de votre réponse

cordialement

Par **youris**, le **02/01/2020** à **18:28**

bonjour,

aviez-vous un écrit pour ce prêt à usage qui est par principe gratuit.

je ne connais pas disposition qui donne une priorité à l'emprunteur dans le cas d'un prêt à usage.

les héritiers du prêteur héritent alors du commodat et sont tenus aux engagements du contrat conclu avec l'emprunteur jusqu'au terme prévu.

le nouveau propriétaire a-t-il l'intention de conserver ce commodat ?

salutations